

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
Mardi 1er juillet 2014  
14 heures 30, Amphithéâtre Huvelin  
Séance plénière**

Les membres de la CFVU de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 1er juillet 2014 à 14 heures 30, Amphithéâtre Huvelin, sous la présidence de Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 juin 2014,**
2. **FSDIE : Bilan,**
3. **Commission de remboursement des droits d'inscription : Bilan,**
4. **Règles de progression en licence,**
5. **Nomination du directeur du service des sports,**
6. **Vote du dossier complémentaire de l'ESPE,**
7. **Dossier d'évaluation de l'IUT Jean Moulin Lyon 3,**
8. **Organisation pédagogique,**
9. **Conventions pédagogiques.**

**Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS**

**Collège A des Professeurs :**

M. AUBLE Georges– Mme CARRE Martine– M. DE GAUDEMAR Hervé– M. GARCIA Eric– M. PILLET Stéphane–Mme LAINE-CRUZEL Sylvie

**Collège B des Autres enseignants :**

Mme BORDET Lucile- Mme ABRAVANEL-JOLLY Sabine-M. HADLEY Charles – Mme ROLLAND Blandine-  
M. WISSLER Michel.

**Collège des IATS :**

Mme PONCET Stéphanie- M. DOENS Vincent

**Collège des Etudiants :**

M. JOINT Bastien- KAHOUADJI Celia-Mme RAVEL Hélène- Mme GHOMMAN Melissa- M. VUILLEMIER  
Clément— M.MOUGEOT Baptiste— Mme SARIC Camille

**ETAIENT REPRESENTES**

**Collège B des Professeurs :**

Mme. EL HACHANI Mabrouka par M. DOENS Vincent- Mme ABRAVANEL-JOLLY Sabine par Mme ROLLAND  
Blandine

**Collège des étudiants:**

M. BERNADIN Ludovic par Mme RAVEL Hélène

**Collège des IATS :**

Mme ORTILLET Chantal par Mme PONCET Stéphanie

**ETAIENT INVITES ET PRESENTS**

M. COMBY Jacques, Président de l'université Jean Moulin Lyon 3 M. CORNIC Sylvain, Directeur de l'I.U.T-  
M.MARMOZ Franck, Doyen de la Faculté de droit- Mme LEDENTU Marie, Doyen de la Faculté des Lettres et  
Civilisations – M. JAMET Denis, Doyen de la Faculté des Langues – M. SERVET Pierre, Vice-Président en charge  
du Conseil d'administration –M. PIERRON Jean-Philippe, Doyen de la faculté de philosophie –Mme DELEPINE  
Pascaline, directrice du service des sports-M. PASCAL Bernard, Directeur Général des Services – Mme TABUTEAU  
Angélique, adjointe à la directrice des études et de la vie universitaire et responsable du pôle inscription- M.  
PERROTIN, responsable administratif de l'I.A.E – Mme GOLLION Sylvianne, adjointe au responsable administratif  
- Chargée des scolarités

**ASSISTAIT EGALEMENT**

M. SOUCHER et E. BERNIER Service des Affaires Juridiques et Générales.

Le quorum étant atteint, M. le Vice-président PILLET ouvre la séance à 14h47.

**Informations générales :**

M. COMBY prend la parole pour évoquer la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) en rappelant que les statuts ont été envoyés pour permettre à chacun de faire part d'éventuelles remarques.

M. VUILLEUMIER demande s'il est possible de les trouver sur l'intranet de l'université.

M. COMBY mentionne que tous les membres des conseils les ont reçu par courriel.

M. VUILLEUMIER signale qu'il n'a pas reçu le document.

M. COMBY précise qu'un nouvel envoi sera effectué pour M. VUILLEMIER.

M. COMBY évoque le dernier comité technique du lundi 23 juin 2014 durant lequel les statuts de la COMUE ont fait l'objet d'un avis favorable après un long débat sur la question. Le conseil d'administration pourra ou non en tenir compte lors de sa prochaine réunion, le 8 juillet. Il précise également que le ministère a annoncé qu'il souhaite supprimer la sélection en master, ce qui créerait de vraies difficultés d'un point de vue purement pratique. Il sera en effet très compliqué de gérer le flux des demandes. Face à cette annonce, plusieurs solutions sont envisageables :

- Privilégier les étudiants venant de la région, ce qui est assez peu démocratique,
- Fonctionner selon les critères d'admission post-bac (APB) et donc accepter en master les premiers étudiants inscrits.

L'idée sera donc de trouver une solution grâce à un vrai dialogue entre les universités.

M. JAMET souhaite savoir si la sélection se ferait en Master1 et non plus en Master2.

M. COMBY déclare que la sélection n'est plus possible en Master 1 et en Master2 selon le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. Benoit HAMON.

M. JAMET évoque un problème au niveau des débouchés s'il n'existe plus de sélection en Master 2.

M. COMBY estime qu'il s'agit d'une question de fond car « *le 100% diplômé* » n'a pas de sens.

M. MARMOZ aimerait que les étudiants soient conscients que la sélection permet de maintenir la qualité de l'enseignement, ceci pour éviter un totalitarisme égalitaire. Certains points peuvent être améliorés mais un droit à un diplôme est scandaleux du point de vue de la qualité de l'enseignement.

M. COMBY mentionne qu'il est important que les étudiants aient un débat sur cette question, comme sur la question de l'augmentation des frais d'inscription qui sera sûrement d'actualité dans quelques années.

M. VUILLEMIER demande quel est la motivation de ce projet de non sélection en master.

M. COMBY mentionne qu'il n'a pas plus d'information sur ce point mais qu'il est véritablement question d'une réflexion collective catastrophique pour les étudiants.

M. VUILLEMIER évoque le fait que certains cursus non sélectif deviendront de « vraies voies de garage. »

M. COMBY évoque également le fait qu'il serait intéressant que l'activité sportive soit prise en compte dans les études universitaires.. C'est un autre modèle qui doit être réfléchi.

**1. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 juin 2014**

M. PILLET demande à l'ensemble des membres s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 17 juin dernier.

M HADLEY demande que soit précisé que des élections partielles devront être organisées pour tous les membres partant en retraite et pas seulement pour lui-même. De plus, concernant les dispenses d'assiduité, la remarque qui avait été faite était plus développée et concernait plus particulièrement la faculté des langues où les étudiants passent un examen qui n'est pas un contrôle continu et qui ne donne donc pas lieu à une deuxième session d'examen ni à un examen terminal écrit mais à une épreuve entre ces deux modes d'examen.

N'ayant pas d'autres remarques, il est procédé au vote.

Le procès-verbal de la commission de formation de la vie universitaire est approuvé à l'unanimité des membres de la commission:

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

**2. FSDIE : Bilan**

M. PILLET explique que le présent point n'entraînera pas un vote mais qu'il est question d'un bilan du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes d'une façon globale pour permettre une évolution dans les années à venir.

Mme TABUTEAU présente le FSDIE volet social et notamment son cadre réglementaire. La circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 parue au BO n°43 du 24 novembre 2011 affecte une part du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) à l'aide sociale destinée aux étudiants en difficulté.

L'enveloppe FSDIE volet social peut représenter jusqu'à 30% du FSDIE, il se réunit trois ou quatre fois par an et est composé :

- D'un Vice-Président en charge de la CFVU ou son représentant,
- De deux vice-présidents étudiants (CFVU + CA),
- D'un élu étudiant issu du CA ou son suppléant,
- Deux élus étudiants issus de la CFVU ou leur suppléant,
- Du responsable de la DEVU ou son représentant,
- D'un (ou deux) représentant du service de la vie étudiante,
- Des assistantes sociales du CROUS,
- D'un représentant du CROUS (responsable du service social),
- Deux représentants des mutuelles étudiantes (1 SMERRA et 1 LMDE),
- D'un représentant de la médecine préventive,
- D'un représentant du pôle handicap étudiant,
- D'un représentant des relations internationales.
- D'un enseignant élu de la CFVU.

M. PILLET explique qu'il semblait intéressant d'ajouter un élu pour que cet enseignant soit une sorte de référent pouvant éclairer la commission. C'est un travail délicat car il faut respecter la confidentialité. Il faudra que cet enseignant se porte volontaire avec la possibilité d'un binôme.

M. WISSLER étant le seul à s'être porté volontaire, il représentera l'enseignant élu du FSDIE, volet social.

Mme TABUTEAU rappelle la procédure relative au FSDIE, volet social. L'étudiant retire deux dossiers au service de la vie étudiante (ou les télécharge sur l'intranet)

Il remet chaque exemplaire aux services concernés. Il doit obligatoirement prendre rendez-vous auprès des assistantes sociales

Les deux services confrontent leurs informations et dressent la liste des dossiers à examiner

Un avis est donné par la commission

Le service de la vie étudiante envoie une réponse à l'étudiant après décision du conseil d'administration

M. PILLET précise qu'il s'agit d'un vrai levier de détection pour des étudiants rencontrant des situations difficiles.

Mme. TABUTEAU reprend la parole concernant les types d'aides éligibles. Sont éligibles les demandes d'aides spécifiques pour des frais liés aux études :

- Aide au départ en stage,
- Aide à la mobilité (départ à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange),
- Aide à l'achat d'ouvrages spécifiques ou d'équipement,
- Aide aux étudiants en situation de handicap dans le cadre d'un financement d'équipement restant à charge,
- Autres situations particulières susceptibles d'impacter le suivi et la réussite des études.

M. PILLET mentionne qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Mme TABUTEAU précise les critères de recevabilité d'une demande au FSDIE volet social. L'étudiant ne doit pas avoir bénéficié plus de deux fois d'aides accordées sur l'ensemble de la scolarité à l'université Jean Moulin Lyon 3. Les aides accordées le sont uniquement pour l'année en cours, il existe également des conditions d'âge :

- moins de 26 ans pour les licences
- moins de 30 ans pour les masters et diplômes d'établissement
- moins de 35 ans pour les doctorants

Enfin, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale ou en reprise d'études non financée (hors formation continue)

M. PILLET évoque l'idée d'échanger collectivement sur une situation d'ensemble car la notion de mérite est importante mais il est également important de savoir si l'aide financière sera une solution pour l'étudiant.

Mme TABUTEAU précise que sur l'année 2012-2013, 18 dossiers ont été déposés et 13 dossiers ont été retenus. Ce qui représente en termes de Subventions accordées : 3211€

Pour l'année 2013-2014 : 49 dossiers ont été déposés et 39 dossiers ont été retenus. Les subventions accordées représentent 19080€.

M. PILLET mentionne qu'il existe une marge de progression concernant les subventions accordées mais cela supposerait l'intervention d'une assistante sociale supplémentaire pour étudier davantage de demandes.

Mme CARRE demande s'il existe un suivi pour les étudiants de la part de l'assistante sociale.

M. PILLET mentionne que c'est le cas.

M. AUBLE demande pourquoi les formations continues ne sont pas concernées par le dispositif car ces personnes peuvent également connaître des difficultés. Par exemple, ces dernières années les fonds du fondécif diminuent. L'idée d'une université de la deuxième chance avec des aides telles que les subventions du FSDIE est un point à prendre en compte et à envisager malgré les budgets contraints.

M. COMBY rappelle qu'il est difficile de satisfaire tout le monde et que ce sont des personnes venant d'un monde professionnel où des mesures peuvent être plus adaptées à leurs situation. En effet, il n'est pas question de se substituer à d'autres organismes et de s'éloigner du public pour lequel l'université est formée.

Mme TABUTEAU reprend la parole pour présenter le FSDIE volet initiatives. La commission se réunit trois ou quatre fois par an (novembre, février, mai).

Les dossiers sont présentés pour avis à la Commission Formation Vie Universitaire et pour vote au Conseil d'Administration. Elle se compose :

Du vice-président de la CFVU ou son représentant,

Des deux vice-présidents étudiants (CFVU & CA),

D'un élu étudiant du CA ou son suppléant,

De deux élus étudiants de la CFVU ou leur suppléant,

D'un représentant des associations étudiantes,

D'un représentant du Bureau de la Vie Etudiante de la DEVU,

Du responsable de la DEVU ou son représentant,

D'un représentant du Crous orienté culture,

D'un représentant de la Ville de Lyon,

Des personnalités qualifiées en fonction des projets présentés : volontaire service civique, culture, sport, communication, etc.

M. PILLET mentionne que c'est un dispositif qui est de plus en plus important, et intéressant, notamment au niveau du bilan financier. Environ 74.1% de projets présentés devant le FSDIE ont été financés en 2007/008 contre 90.6% en 2013/2014. La qualité des dossiers présentés par les étudiants est également en progression.

M. VUILLEMIER demande comment sont répartis les parts entre chaque association et combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif. Cette information permettrait d'identifier les points d'amélioration possibles.

M. PILLET mentionne qu'il serait effectivement intéressant d'examiner cette ventilation, un outil pourrait être mis à disposition pour cela.

M. VUILLEMIER évoque le fait qu'un travail a été mis en œuvre mais qu'il est difficilement exploitable car des données manquent encore.

Mme TABUTEAU précise qu'il est possible pour les étudiants de venir à la DEVU pour travailler ensemble sur ce nouvel outil.

M. VUILLEMIER signale qu'il a entrepris cette démarche.

M. PILLET mentionne que tous les projets ont été acceptés en donnant un accord de financement mais qu'il est intéressant de réfléchir sur les manières d'optimiser les procédures de paiements et les équipements de certaines associations. L'idée étant de développer l'accompagnement de la réalisation du projet. En septembre des propositions seront faites pour l'année 2014/2015.

### **3. Commission de remboursement des droits d'inscription : Bilan**

M. PILLET explique que ce point est différé à la prochaine réunion de la CFVU qui aura lieu en septembre.

#### 4. Règles de progression en licence

M. PILLET explique qu'il s'agit de se prononcer sur la reconduction des règles de progression en licence telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui. L'idée est de limiter la notion d' »ajourné admis à continuer » (AJAC) pour que des étudiants ne cumulent pas trop de matières de semestres non validés. Entre 2008 et 2013, les taux de réussite en licence 3 pour des AJAC étaient de 52% alors que pour des non AJAC ils étaient de 87%. L'écart était très fort, aujourd'hui il y a 389 AJAC contre plus de 1000 en 2008. Il faudra être attentif à l'évolution des taux de réussite au regard de cette diminution du nombre d'AJAC. C'est dans cette perspective, qu'il a été décidé de maintenir la règle de progression en licence actuellement mise en œuvre.

La règle des réinscriptions limitée à 3 pour le DEUG. Cette mesure a été confirmée par le service juridique au regard du décret de 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise. L'idée est aussi de permettre à l'étudiant de progresser lors de son parcours, année après année en veillant à éviter les situations d'échec prolongé en favorisant la réorientation

Le renouvellement des règles de progression en licence est adopté à la majorité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

#### 5. Nomination du directeur du service des sports

M. PILLET mentionne que Mme DELEPINE fait valoir ses droits à la retraite et doit donc être remplacée prochainement.

Mme DELEPINE présente la nomination de M. ERIC DE BOEVER pour la direction du service des sports.

La nomination du directeur du service des sports est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

#### 6. Vote du dossier complémentaire de l'ESPE

M. PILLET précise que l'université Jean Moulin Lyon 3 a été accréditée pour une année. Les partenaires du projet ESPE doivent fournir un dossier complémentaire. Un travail a été effectué concernant l'ajout des maquettes et l'ajout des master 2 « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). L'organisation d'un parcours destiné aux étudiants titulaires du master 1 MEEF, qui n'auraient pas été lauréats du concours, est à l'étude afin de leur permettre soit de tenter une nouvelle fois le concours, soit d'envisager éventuellement une réorientation. C'est un parcours B reprenant la base de la maquette du master 2 MEEF parcours A avec des adaptations.

Il avait été également demandé à ce que la composition des équipes soit repensée avec des équipes pluri-catégorielles et que la professionnalisation via le tutorat soit mise en place dans le dispositif de suivi des stages. L'autre point important était la question du budget puisqu'il fallait un budget de la composante ESPE en tant que telle mais aussi un budget de projet ESPE, c'est-à-dire concernant tous les intervenants dans le cadre de l'activité ESPE. Aujourd'hui, il existe une visibilité plus grande sur la répartition des moyens financiers que chaque établissement alloue à la réalisation du projet ESPE.

M. JAMET mentionne qu'il connaît des difficultés avec l'ESPE pour que les professeurs de l'ESPE interviennent dans certains cours.

M. PILLET explique qu'effectivement ces difficultés devront être prises en compte pour analyser le budget affecté à l'ESPE. Il existe une nécessité de bien comprendre le fonctionnement de l'ESPE pour pouvoir analyser ces données.

M. COMBY mentionne que le modèle mis en place actuellement ne fonctionne pas d'un point de vue économique notamment en ce qui concerne la question des tuteurs de stage. Il est important qu'un audit soit élaboré concernant les résultats du passé, notamment la masse salariale. Cependant au-delà du système budgétaire, c'est un modèle qui fonctionne bien grâce à l'implication de tous, les doyens des facultés, les composantes ainsi que les vice-présidents. Toutefois, une autre remarque doit être signalée. En effet, dans le cadre de l'ESPE il est prévu 3 visites des tuteurs de stages, ce qui n'est pas possible pour les autres étudiants, ce qui peut être gênant du point de vue éthique. C'est une question qui doit être posée au ministère car cela représente des coûts énormes pour les universités.

M. VUILLEMIER signale que cela posera problème à l'avenir en terme d'égalité entre les étudiants.

M. PILLET mentionne qu'il est important d'optimiser la gestion des moyens alloués à l'ESPE pour permettre son évolution.

Le dossier complémentaire de l'ESPE est adopté à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

### 7. Dossier d'évaluation de l'IUT Jean Moulin Lyon 3

M. PILLET mentionne que ces dossiers ont été transmis par voie électronique. Il s'agit d'une évaluation qui relève d'une procédure spécifique au sein des I.U.T.

M. CORNIC explique qu'il s'agit d'une évaluation quinquennale conduite pour la partie établissement par la commission consultative nationale des I.U.T composée de membres nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les diplômes relevant de cette évaluation spécifiques, c'est-à-dire les D.U.T, ils sont évalués par une autre instance appelée la commission pédagogique nationale. Les rapports d'auto-évaluation sont rédigés par le directeur de l'I.U.T pour la partie I.U.T et par les chefs de département pour chaque D.U.T. Ils doivent être transmis au ministère au plus tard le 31 août revêtus de la signature du président de l'université, après la validation de la CFVU et du CA.

Le contenu du rapport est assez riche et complet, il s'agit d'une structure imposée et commune à chaque rapport d'évaluation pour les 115 I.U.T. Un bilan est demandé par rapport à la situation lors de l'évaluation précédente en dégageant des points forts et des points faibles, en faisant un état des lieux pour la formation initiale et continue, en faisant le lien entre la formation et l'emploi, le devenir des diplômés, les ressources documentaires, la vie étudiante, le pilotage et les objectifs politiques pour le quinquennal futur.

L'I.U.T Jean Moulin Lyon 3 a fêté ses 20 ans en 2013, il s'agit de la composante de création la plus récente. Le nombre d'inscrit à l'I.U.T s'est stabilisé en très légère baisse d'une part, du fait du plafonnement de l'offre de formation et d'autre part par un accroissement des T.D et des T.P dans le cadre des nouveaux programmes pédagogiques nationaux. La deuxième remarque est que l'offre de formation est restée constante durant ces 5 dernières années à l'exception de l'ouverture d'un groupe d'étudiants de la licence professionnelle « *gestion des ressources humaines de Bourg en Bresse* ». A la rentrée 2014, il y aura l'ouverture d'une nouvelle licence professionnelle « *management des petites entreprises et de entreprises artisanales* ». Il est également mentionné que la professionnalisation des formations a été prise en compte en ouvrant toutes les licences professionnelles à l'alternance et une démarche qualité a été mise en œuvre concernant le parcours étudiant avec la préparation d'un référentiel d'engagement de service aux étudiants. Enfin, l'I.U.T disposera grâce au soutien de l'université Lyon 3, de locaux propres dès la rentrée prochaine. Les projets prioritaires seront notamment le confort de travail des personnels au sein de ces nouveaux locaux ainsi que la négociation d'un contrat d'objectif et de moyens pluriannuels avec l'université et le développement des ressources propres de l'I.U.T.

M. SERVET signale que les nouveaux locaux de l'I.U.T présentent un résultat très positif.

Le dossier d'évaluation de l'I.U.T Jean Moulin Lyon 3 est adopté à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

## 8. Organisation pédagogique

M. PILLET souhaite que les aspects concernant les maquettes soient abordés ici et que l'aspect du règlement des examens soit présenté le 23 septembre en CFVU, afin d'avoir le temps d'un échange plus approfondi.

M. MARMOZ prend la parole concernant la faculté de droit. Le document relatif aux licences notamment le cours d'introduction générale au droit sera avancé puisque il s'agit d'un marqueur fort pour les étudiants qui se déroulera dès la rentrée universitaire. Cela permettra d'identifier les difficultés des étudiants plus facilement. La deuxième modification concerne l'anglais. En effet, des réductions d'heures imposées à la faculté de droit avaient entraîné des conséquences importantes concernant l'anglais, c'est pourquoi il a été décidé d'augmenter les heures d'anglais (187 heures) tout en laissant une place plus importante aux travaux dirigés. L'idée est de permettre la pratique de l'anglais, condition essentielle dans la carrière d'un juriste aujourd'hui. Le troisième point de modification concerne le contrat de réussite qui s'est avéré un relatif échec car seulement 10 étudiants ont demandé à en bénéficier. L'idée aujourd'hui est de le repenser en améliorant notamment la communication et en modifiant certaines matières qui avaient été enseignées. D'un point de vue général, il est également précisé que les modalités d'évaluation en faculté de droit pourront évoluer notamment avec l'introduction d'épreuves orales. Enfin, l'association de l'université Jean Moulin Lyon 3 et l'université d'ESSEX en Grande Bretagne es

un projet qui fonctionne très bien dans l'ensemble. Un aménagement des modules méthodologiques rattachés à l'institut de droit comparé a été prévu pour que les étudiants bénéficient d'un réel accompagnement durant leurs études.

<b>Droit niveau Licence.</b>
<input type="checkbox"/> Note relative aux modifications des règlements d'examens des licences en droit, droit/science politique, droit/philosophie.
<input type="checkbox"/> Règlement d'examen Licence de droit, économie, gestion, mention droit.
<input type="checkbox"/> Règlement d'examen Licence de droit, économie, gestion, mention droit - philosophie.
<b>Droit niveau Master 1.</b>
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit et ingénierie financière.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit de l'entreprise.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Relations internationales - sécurité & défense.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit public.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit patrimonial Option droit notarial.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit patrimonial Option droit immobilier.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit international.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 1 Droit européen.
<input type="checkbox"/> Règlement d'examen applicable aux Master 1 de droit.
<input type="checkbox"/> Fiche diplôme: Cours du double diplôme de droit français et anglais M1/LLB
<b>Droit niveau Master 2.</b>
<input type="checkbox"/> Maquette Master 2 Droit des affaires mention professionnelle "Droit et ingénierie Financière"
<input type="checkbox"/> Régime d'examen Master 2 Professionnel et Recherche de droit européen des affaires.
<input type="checkbox"/> Maquette Master 2 Droit économie gestion spécialité "contrôle de gestion sanitaire et social"
<input type="checkbox"/> Maquette Master 2 Droit privé et sciences criminelles spécialité professionnelle ou recherche Master 2 Droit immobilier.
<input type="checkbox"/> Proposition de modifications de la maquette du Master 2 Droit et ingénierie financière.
<b>Droit Diplôme Universitaire.</b>
<input type="checkbox"/> Maquette D.U postgraduate diploma in international and european Business Law.
<input type="checkbox"/> Maquette D.U LLM Droit.
<input type="checkbox"/> Maquette D.U LLM in international and european Business Law.

L'organisation pédagogique de la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3 est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23  
 ✓ Nombre d'abstentions : 0

✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

M. JAMET mentionne que les modifications de maquettes pour la faculté des langues concernent essentiellement la licence « *langues étrangères appliquées* » (LEA) et la licence « *langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* » (LLCER), ainsi que quelques modifications pour les masters MEEF.

Concernant la licence LEA, les changements majeurs sont le passage de plusieurs examens terminaux écrits en contrôle continu.

Pour la licence LLCER, il est question de 1500 heures de cours en augmentant la langue vivante 2 de 1 heure et demie à 3 heures. Le contrôle continu est également mis en place pour certaines licences. Enfin, les masters MEEF ont également subi quelques modifications et une note de double cursus lettre/langues est proposée pour permettre aux étudiants de connaître les équivalences dont ils peuvent bénéficier.

Mme PONCET s'interroge concernant le régime d'examen du master 2 « *recherche études culturelles et comparées* » et la répartition des crédits entre le semestre 3 et le semestre 4. Le semestre 3 totalise 25 crédits ECTS alors que le semestre 4 en totalise 35.

M. PILLET mentionne que c'est un point à vérifier auprès de la composante et qu'il sera validé lors du prochain conseil d'administration.

LEA / Régime général.
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Chinois - Japonais.</b>
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Polonais - Russe. (parcours commerce international)</b>
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Arabe.</b>
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Chinois - Coréen - Japonais.</b>
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Polonais - Russe.</b>
<input type="checkbox"/> Organisation de l'UEO Langues renforcées pour les licences AES & MEA.

LEA / Régime spécial.
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Chinois - Japonais.</b>
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Arabe.</b>
<input type="checkbox"/> Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues étrangères appliquées <b>spécialité Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Polonais - Russe.</b>
<input type="checkbox"/> Organisation de l'UEO Langues renforcées pour les licences AES & MEA (régime spécial).

**LLCER / Régime général.**

- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Allemand.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Arabe.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Chinois-japonais.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Russe.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Anglais.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime général mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Italien.**
- Organisation de l'UEO Langue et culture pour la licence LLCER / Régime général.
- Organisation de l'UEO Histoire et littérature indienne /Régime général.
- Organisation de l'UEO Sciences du langage /Régime général.

**LLCER / Régime spécial.**

- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Allemand.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Arabe.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Chinois-japonais.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Russe.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Anglais.**
- Cursus Licence Arts - Lettres - Langues / Régime spécial mention Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales **spécialité Italien.**
- Organisation de l'UEO Langue et culture pour la licence LLCER / Régime spécial.
- Organisation de l'UEO Histoire et littérature indienne / Régime spécial.
- Organisation de l'UEO Sciences du langage / Régime spécial.

**Master MEEF.**

- Master MEEF parcours Allemand.
- Master MEEF parcours Anglais.
- Master MEEF parcours Autres Langues.
- Master MEEF parcours Espagnol.
- Master MEEF parcours Italien.

**Master Arts-Lettres-Langues.**

- Maquette Master Arts-Lettres-Langues mention Langues Etrangères Appliquées spécialité Traducteur commerciale et juridique.

L'organisation pédagogique de la faculté des langues de l'université Jean Moulin Lyon 3 est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

M. PERROTIN précise les modifications concernant l'organisation pédagogique de l'I.A.E. Dans un premier temps, il est mentionné que la charte anti plagiat est présentée à titre informatif car d'éventuelles modifications seront faites, notamment par rapport à l'article 4.

Concernant plus spécifiquement les maquettes, des modifications sont apportées notamment à la licence professionnelle « *management international de l'hôtellerie et de la restauration* », aux préparations DSCG par rapport au volume horaire et à la licence « *gestion parcours AES et MEA* » où une augmentation de la charge horaire est envisagée ainsi qu'une répartition différente des crédits ECTS entre le C2I et l'anglais. Un changement de semestres concernant la licence professionnelle « *gestion des systèmes d'information de la paie* » est prévu également.

M. AUBLE évoque le fait que pour les masters 2 les prix pourraient être augmentés au sein de l'I.A.E car l'université Jean Moulin Lyon 3 pratique des prix inférieurs à certains autres établissements.

De plus, il serait intéressant de différencier le temps de suivi des mémoires selon la formation initiale de la personne.

Le conseil approuve les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2014-2015 des diplômes présentés par l'IAE, suivantes :

- Maquette d'enseignement, Licence professionnelle Management international de l'hôtellerie et de la restauration.
- Maquette d'enseignement, Préparation D.S.C.G 1 en alternance.
- Maquette d'enseignement, Préparation D.S.C.G en alternance.
- Maquette d'enseignement, Licence gestion parcours AES et MEA.
- Maquette d'enseignement, Licence professionnelle commerce spécialité commerce interentreprises en milieu industriel – Alternance.

- Maquette d'enseignement, Master 2 finance spécialité finance contrôle diagnostic programme contrôle de gestion et audit (en alternance).
- Maquette d'enseignement Diplôme d'université Coaching en entreprise FC.
- Maquette d'enseignement, Master 2 MOQ (sécurité industrielle environnement et certification).
- Maquette d'enseignement, Master 2 MOQ conduite du changement dans les territoires, établissements et réseaux sanitaires et médico-sociaux.
- Maquette d'enseignement, Master 1 Marketing et vente en B to B et Master 1 MOPQ programme MIL.
- Maquette d'enseignement, Licence professionnelle Gestion des systèmes d'information de la paie.
- Création d'un diplôme universitaire de comptabilité et de gestion à partir de l'année universitaire 2014-2015.

L'organisation pédagogique de l'I.A.E de l'université Jean Moulin Lyon 3 est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Pour la faculté des lettres et civilisations, Mme LEDENTU précise que la maquette master MEEF mention documentation a subi des aménagements conformes aux préconisations de l'ESPE et c'est pourquoi elle est présentée aujourd'hui.

Le conseil approuve les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2014-2015 des diplômes présentés par la Faculté des Lettres et Civilisations, suivantes :

- Maquette d'enseignement Licence 3 Sciences humaines et sociales Mention Information et communication.
- Maquette d'enseignement Licence 3 Sciences humaines et sociales Mention Information et documentation.
- Maquette d'enseignement Master 2 Archéologie et Patrimoine.
- Maquette d'enseignement Préparation agrégation externe de géographie.
- Maquette d'enseignement Master 1 mentions MEEF professeur des écoles semestre 1.
- Maquette d'enseignement Master 2 mentions MEEF professeur des écoles : les métiers de l'enseignement scolaire (parcours A, admis).
- Maquette d'enseignement Master 2 mentions MEEF professeur des écoles : les métiers de l'enseignement scolaire (parcours B, non admis).
- Maquette d'enseignement Master mentions MEEF préparation au concours du CAPES histoire et géographie en externe.
- Maquette d'enseignement Master mentions MEEF mention enseignement du second degré parcours lettres option lettres modernes et lettres classiques.
- Maquette d'enseignement Master mentions MEEF parcours information et documentation.

L'organisation pédagogique de la Faculté des Lettres et Civilisations de l'université Jean Moulin Lyon 3 est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
---	----

✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

M. CORNIC mentionne qu'un groupe de projet tutoré voulant développer une action de sensibilisation concernant la prévention des agressions a sollicité de la part de l'I.U.T une subvention qui a été validée par le conseil de l'I.U.T. Il s'agit dès lors de validé cette décision. De plus, un appel à cotisation entrepris par les responsables des I.U.T, constitués en association, a été demandé à l'I.U.T et doit également être validé, il prend la forme d'une subvention.

Le conseil approuve les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2014-2015 des diplômes présentés par l'IUT, suivantes :

- Maquette d'enseignement Licence professionnelle : Gestion des ressources humaines,
- Projet tuteuré « Ateliers de prévention des agressions » présenté dans le cadre de la première année de DUT « Carrières juridiques ».

Les propositions d'octroi de subventions de l'I.U.T de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont adoptées à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

### 9. Conventions pédagogiques

M. PILLET précise qu'il est ajouté la convention cadre et les conventions d'application pour les CPGE aux conventions présentées en commission. Il est question d'un régime transitoire qui conservera des conventions d'application pratiquant le paiement et non la gratuité. La question des étudiants ayant cubé s'était posée mais l'université reste sur le régime initial et la mise en œuvre d'épreuves complémentaires.

Mme LEDENTU évoque les conventions agricoles conclues avec le lycée agricole de POISY qui devaient être revues. Ce travail ayant pris plus de temps que prévu, il est toutefois important que les étudiants inscrits dans ces diplômes ou y candidatant disposent du pouvoir de le faire avant le mois de septembre. C'est pourquoi ces trois conventions sont présentées aujourd'hui et seront ensuite présentées en conseil de faculté le 12 septembre.

La difficulté concernait particulièrement le DU ingénierie de l'espace territorial (IER) qui se déroule sur 3 ans et pour lequel une certaine opacité de gestion devait être clarifiée.

conventions
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, La Mutuelle des étudiants des régions Rhône-Alpes Auvergne (SMERRA) et la Mutuelle des étudiants (LMDE).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Société de Routage Rhône-Alpes.
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Association Zupdeco.

1er juillet 2014

✓ Convention d'application pour une cohabilitation de la spécialité "études italiennes" du master recherche "Arts, Lettres et Langues" mention "Langues et cultures étrangères" entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour la Faculté des Langues l'Ecole normale supérieure de Lyon.
✓ Convention d'application pour une cohabilitation de la spécialité "études chinoises" du master recherche "Arts, Lettres et Langues" mention "Langues et cultures étrangères" entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour la Faculté des Langues l'Ecole normale supérieure de Lyon.
✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant la Faculté de Droit et l'Université d'Aïn Shams (Le Caire - Egypte)
✓ Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant la Faculté des Lettres et Civilisations et le Lycée agricole de Poisy (Passerelle entre les formations BTS et la licence de géographie et aménagement.
✓ Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant la Faculté des Lettres et Civilisations et le Lycée agricole de Poisy (Licence professionnelle "protection de l'environnement, spécialité alimentation en eau potable et assainissement").
✓ Avenant à la convention de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et l'Université des sciences techniques et économiques de Budapest.
✓ Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et l'A.E.S.C.R.A (EM Lyon Business school)
✓ Avenant à la convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et l'Institut des Hautes Etudes de Tunis IHET (Tunisie).
✓ Avenant à la convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et l'Institut des Hautes Etudes de Casablanca (Maroc).
✓ Protocole d'accord entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et l'Université Tamkang (Taïwan).

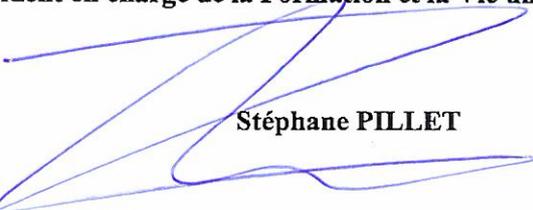
Les conventions pédagogiques sont adoptées à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	14
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	14
✓ Nombre de voix contre :	0

#### Questions diverses

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h10.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
le Vice-Président en charge de la Formation et la Vie universitaire**

  
Stéphane PILLET